8ème année n° 27

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

INFORMATIONS POMMES DE TERRE n° 3

Zones V A
Aveyron
Lozère

MILDIOU et DORYPHORE

La maladie.. existe avec plus ou moins de virulence dans beaucoup de cultures. Les dégâts peuvent s'intensifier et devenir extrêmement graves si des nouvelles pluies se produisent ou si la rosée persiste le matin.

Réaliser une protection du feuillage en pulvérisant une bouillie mixte (anticryptogamique et insecticide)

Ce traitement doit être terminé le 10 juillet.

5ème EDITION n° 8

MALADIES et INSECTES de la VIGNE

Les pluies récentes ont lavé les traitements. Renouveler la protection en réalisant la pulvérisation d'une bouillie anticryptogamique. Dans les vignobles où l'on observe des "Vers de la grappe", poudrer un insecticide approprié.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,

P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON